

L'an deux mil dix-huit et le trente avril, le Conseil Municipal de Cussac, légalement convoqué le s'est réuni à la mairie de Cussac à 18 h00, sous la présidence de Monsieur Luc Gabette, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

ETAIENT PRESENTS :

Annie BARATEAU, Frédéric CHALEIX, Dominique CHAMBON, Jean-Louis CLERMONT-BARRIERE, Robert DUFOUR, Jean-Pierre DUROUSSEAU, Solange FREDON, Luc GABETTE, Paola GABORIAU, Luc Marie Jeanne LATHIERE, Josiane LEFORT, Julie PEPIN(arrivée à la question n°9 de l'ODJ), Patrick REY.

EXCUSE (ES) AYANT DONNE POUVOIR :

Josette LAPOUGE procuration à Luc GABETTE.

ABSENT (ES) SANS PROCURATION :

Bruno NAULEAU.

SECRETAIRE DE SEANCE DESIGNE :

Jean-Louis CLERMONT-BARRIERE.

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 AVRIL 2018. COMPTE RENDU

Après approbation du compte rendu de la précédente réunion du Conseil Municipal, Monsieur le Maire de Cussac ouvre la séance et présente les excuses et les pouvoirs.

ORDRE DU JOUR :

Point 1 : Décisions du Maire par délégation du Conseil Municipal.

Néant.

Point 2 : Le point sur l'installation de la nouvelle Communauté de Communes « Ouest Limousin ».

Néant.

Point 3 : Budget principal primitif : Décision modificative N° 1.

Ecritures de réalisation de la vente de la maison située au 18 rue de Limoges 87150 Cussac, qui ont été budgété et qui n'aurait pas dû être car ce sont des écritures de réalisation et non de prévision. Il faut donc faire l'opération dans le sens contraire du budget :

FONCTIONNEMENT				
Chapitre	Article	Libellé	Dépenses	Recettes
042	675		-47 933€	
77	775			-20 000€
				-27 933€
TOTAL			-47 933€	-47 933€

INVESTISSEMENT				
Chapitre	Article	Libellé	Dépenses	Recettes
040	192		-27 933€	
040	2132			-47 933€
024				+20 000€
TOTAL			-27 933€	-27 933€

Après délibération, Monsieur le Maire fait procéder au vote.

Adopté par 13 voix pour, aucune abstention, aucune voix contre.

Point 4 : Contrats territoriaux départementaux – Enveloppe complémentaire – Programmation 2018 :

Demande de subvention d'investissement.

- Projet 1 : aménagement divers du centre bourg
- Projet 2 : rénovation du coffret d'alimentation d'éclairage du Stade
- Projet 3 : rénovation du parc d'éclairage public divers

Après délibérations, Monsieur le Maire fait procéder au vote.

Adopté par 13 voix pour, aucune abstention, aucune voix contre.

Point 5 : Installation d'une pompe à chaleur dans le logement, 7 ruelle Traversière 87150 Cussac : Attribution du marché à l'entreprise.

Remplacement de la chaudière à fioul devenue trop obsolètes et consommant beaucoup. Consultation est faite pour l'installation d'une pompe à chaleur.

Entreprise	Montant HT
Entreprise PENIFAURE/BATAILLE, Avenir Climatique (Cussac)	8 247.90€
Entreprise MACIEJOWSKI (Limoges)	12 792.24€

Après délibérations, Monsieur le Maire fait procéder au vote.

Le choix d'Avenir Climatique (Penifaure – Bataille) 29 rue de Limoges 87150 Cussac est adopté par 13 voix pour, aucune abstention, aucune voix contre.

Point 6 : Rénovation de l'éclairage public « Rue de la Fontanelle » et « Chemin des Amoureux » : Attribution du marché à l'entreprise.

Après délibérations, Monsieur le Maire fait procéder au vote.

Le choix de l'Entreprise Electrique Batifoix 10 route des Maîtres de Forges 87440 Saint-Mathieu est adopté par 13 voix pour, aucune abstention, aucune voix contre pour 16125€ HT.

Point 7 : Réfection de l'éclairage du gymnase : Attribution du marché à l'entreprise.

Monsieur Frédéric CHALEIX, Maire-Adjoint en charge des travaux dans les bâtiments communaux, fait état à l'assemblée délibérante, de l'état de vétusté de l'éclairage présent au gymnase, devenant à ce jour quelque peu dangereux pour les utilisateurs.

Il précise qu'une consultation a été opérée auprès de trois entreprises afin de prévoir le remplacement intégral du système d'éclairage du bâtiment. L'entreprise AEL, n'a pas souhaité présenter d'offres, Monsieur CHALEIX présente donc le résultat des autres entreprises :

Entreprise	Montant HT
ROBISSON Francis, Électricité générale, La Chapelle Montbrandeix	4 835.00€
BATIFOIX, Saint Mathieu	12 350.00€

Après délibérations, Monsieur le Maire fait procéder au vote.

Le choix de Francis Robisson 87440 La Chapelle-Montbrandeix est adopté par 13 voix pour, aucune abstention, aucune voix contre.

Point 8 : Réhabilitation de l'ancien presbytère pour la création d'une maison des associations et d'un logement temporaire :

Autorisation de commencement des travaux est demandée pour le maire afin de commencer le marché de travaux. Monsieur le Maire précise que la consultation pour la maîtrise d'œuvre vient d'être lancée et sera prochainement attribuée.

Arrivée de Madame Julie Pépin à 18h45.

Après délibérations, Monsieur le Maire fait procéder au vote.

Adopté par 14 voix pour, aucune abstention, aucune voix contre.

Point 9 : Vente du site touristique SCILA FORET – Courrier de demandes diverses de Monsieur Gilles Nauleau en date du 23 avril 2018.

Pour information du Conseil municipal. La compétence revient au Maire.

Point 10. Ecoles communales : Activité piscine 2018/2019.

Activité reconduite à l'identique de l'année scolaire 2107/2018. Prise en charge par la commune de l'activité piscine et également des frais de transports. Pour rappel, le coût de l'activité piscine s'élève à 2.50€ la séance, par enfant. L'activité concernera les élèves du CP au CM2, au 1^{er} trimestre 2018/2019

Après délibérations, Monsieur le Maire fait procéder au vote.

Adopté par 14 voix pour, aucune abstention, aucune voix contre.

Point 11. Budget primitif 2018 : Demandes de subvention diverses d'associations.

Sollicitations de subventions auprès du Maire de Cussac par les associations suivantes :

⇒ Secours Catholique Caritas France – Délégation du Limousin – 46 rue des Bénédictins – Résidence Le Capitole – BP 2 53 – 87007 Limoges Cedex 1.

Proposition de 50,00 euros, après délibérations, Monsieur le Maire fait procéder au vote.

Adopté par 13 voix pour, aucune abstention, 1 voix contre.

⇒ Secours Populaire Français 6-8 rue Fulton ZI Nord Jaune 87280 Limoges.

Proposition de 50,00 euros, après délibérations, Monsieur le Maire fait procéder au vote.

Adopté par 13 voix pour, aucune abstention, 1 voix contre.

⇒ Association Sportive du Lycée Paul Eluard 87200 Saint-Junien.

Proposition de 100,00 euros, après délibérations, Monsieur le Maire fait procéder au vote.

Adopté par 12 voix pour, 1 abstention, 1 voix contre.

⇒ Association des Commerçants et Artisans de Cussac Mairie 87150 Cussac.

Mise à disposition gratuit d'un barnum.

Après délibérations, Monsieur le Maire fait procéder au vote.

Adopté par 14 voix pour, aucune abstention, aucune voix contre.

⇒ La Récré Mairie 26 avenue du Général Charles de Gaulle 87150 Oradour-sur-Vayres

Proposition de 100,00 euros, après délibérations, Monsieur le Maire fait procéder au vote.

Adopté par 14 voix pour, aucune abstention, aucune voix contre.

⇒ Cantarella, chorale du Val de Tardoire Mairie 87150 Cussac.

Mise à disposition gratuit d'un barnum.

Après délibérations, Monsieur le Maire fait procéder au vote.

Adopté par 14 voix pour, aucune abstention, aucune voix contre.

⇒ Jeunesse Sportive de Cussac

Proposition de 100,00 euros, après délibérations, Monsieur le Maire fait procéder au vote.

Adopté par 14 voix pour, aucune abstention, aucune voix contre.

Point 12.

Questions diverses.

Néant.

Monsieur le Maire clôt les débats et lève la séance à 20 h 15.

Vu pour être affiché et publié conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du CGCT.